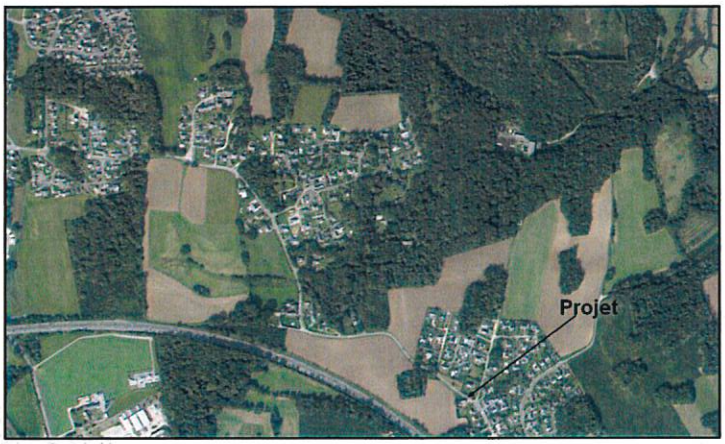
Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260401-DEL202649A-DE

Quéven Kewenn	**Délibération** **Conseil Municipal *du 01 avril 2026***
Référence : 202649	*Objet :* **Acquisition d'une bande de terrain à Stang Kergolan**

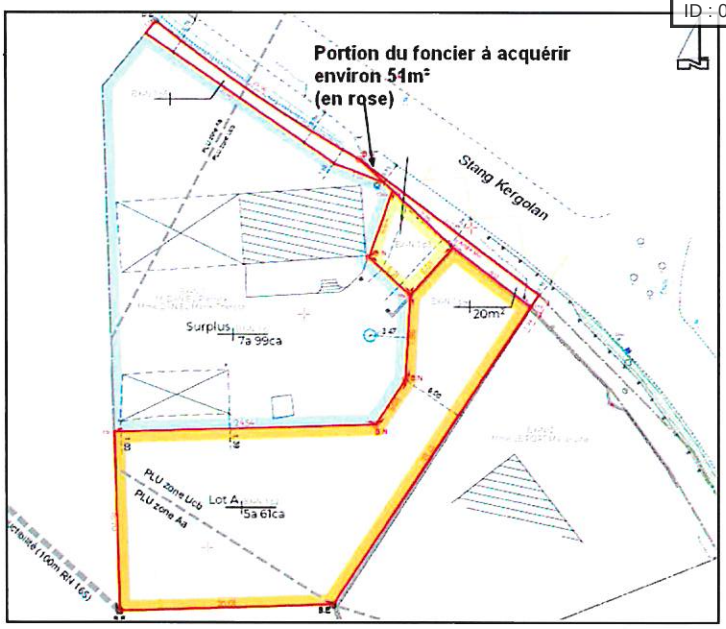
Département du Morbihan Arrondissement de Lorient Commune de Quéven Nombre de conseillers : **En exercice : 29** Présents : 29 **Votants : 29**	**L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.** **Présents** : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, CHAMPION Thierry, MEVELEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane GILLARD Pascale, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, EZANO Mathys, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle

Dans le cadre de sa politique de développement des mobilités douces, la commune souhaite poursuivre et renforcer les aménagements destinés à favoriser les circulations alternatives à l'automobile, notamment les cheminements piétons et cyclables, le long de la voie reliant Quéven à Lorient.
A ce titre, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une emprise foncière issue de la parcelle cadastrée BX 1 située à Stang Kergolan appartenant à des propriétaires privés, située en limite de la voie publique.
Cette acquisition vise à permettre l'élargissement et la sécurisation des aménagements projetés.
La portion concernée représente une bande de terrain d'une largeur d'environ 5 mètres pour une superficie estimée à 51 m² suivant le plan ci-dessous:



Plan de situation

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260401-DEL202649A-DE



Plan de division- document provisoire

Le foncier est classé en zonage U (urbain). Il a été convenu avec les propriétaires d'acquérir ce foncier au prix de 25 €/m² soit environ 1 275 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 29 voix pour,

- **Décide d'approuver l'acquisition par la commune d'une bande de terrain d'environ 51 m² au prix de 25 €/m² soit 1 275 €.**
- **Dit que les frais afférents (notaire, géomètre) seront pris en charge par la commune.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.**

A Quéven, le 01 avril 2026

Nicole Naour, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven MAIRIE DE QUEVEN (Morbihan)
Notifiée le :	